

Conventions de stage

2023
2024

ÍHEAL
Institut des Hautes Études
de l'Amérique Latine

**Sorbonne
Nouvelle** 

Le circuit des signatures de la convention de stage

1

Imprimez la convention et signez-la (joignez les annexes le cas échéant)

2

Faites signer la convention à votre **organisme d'accueil** (première et dernière pages)

3

Déposez la convention au **Bureau des stages** pour signature par IHEAL

4

Attendez la **notification du responsable des stages** pour récupérer la convention signée

Deux prérequis sont nécessaires avant de saisir la convention de stage sur pStage :

L'étudiant.e doit être inscrit.e administrativement à l'IHEAL pour l'année en cours
L'obtention de l'accord pédagogique de son directeur de mémoire est obligatoire avant de lancer la procédure

Création de la convention de stage

Pour créer la convention de stage, tous les étudiants de l'IHEAL doivent à présent remplir la convention **en ligne**

Connectez-vous sur [iSorbonne](#)

Cliquez dans bandeau sur Etudiant - Convention de stage

Attention !

Pour la validation de votre convention de stage, prenez en compte ces informations

1

Avant de créer la convention de stage, vous devez soumettre votre projet à votre directeur.trice de mémoire pour obtenir son accord.

2

Pour les stages de M2 Métiers la durée minimale du stage de fin d'études est de 3 mois à temps pleins soit 462 heures.

3

Pour les stages de plus de 2 mois (au delà de 308 heures) en France, la gratification minimale est de 4.35€ net par heure [voir le site de légifrance](#).

4

La convention doit être dûment remplie et signée par vous, le tuteur/la tutrice dans l'organisme d'accueil et le représentant habilité dans l'organisme d'accueil.

5

Vous devez ensuite faire parvenir la convention au bureau des stages pour signature de l'enseignant.e référent Vera CHIODI (signature électronique) et du Directeur de l'IHEAL Denis MERKLEN (signature manuscrite)

6

Pour toute question concernant votre convention de stage, merci de contacter uniquement le Bureau des stages (iheal-stages@sorbonne-nouvelle.fr).

7

Le délai pour obtenir les signatures et la validation de l'IHEAL est de 3 semaines. Merci de prendre ce délai en compte pour établir la date de début du stage.

8

Aucun stage ne peut débuter avant la signature de la convention par toutes les parties.

9

Le Bureau des stages ne traitera aucun dossier incomplet ni urgent.

10

Une fois votre stage terminé vous devez imprimer l'attestation de fin de stage (à télécharger depuis pStage), la faire signer et l'envoyer au bureau des stages de l'IHEAL.

Documents à fournir au bureau des stages de l'iheal

Stage en France

La convention de stage signée par l'étudiant et l'organisme de stage au minimum 2 semaines avant le début de votre stage

Stage à l'étranger

- La convention de stage signée par l'étudiant et l'organisme de stage au minimum 2 semaines avant le début de votre stage
 - [La Fiche Pays](#)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile et de rapatriement sanitaire
- L'annexe Protection maladie et accident du travail à la convention de stage à télécharger sur l'outil Pstage (compte [iSorbonne](#))

Une convention de stage pour une zone qualifiée "orange" ou "rouge" par le site [Conseils aux voyageurs du MEAE](#) ne sera pas acceptée par l'université. De même, des informations sanitaires défavorables pourront conduire à un refus de convention

Stage avec le Ministère des Affaires Étrangères (MEAE) Cas particulier, ne pas passer par Pstage

Documents à fournir au bureau des
stages de l'IHEAL

La convention de stage du MEAE stage
au minimum 2 semaines avant le début
de votre stage

L'IHEAL (enseignante référente et
directeur de l'IHEAL doivent signer
avant l'étudiant et tuteur de stage)



Une convention de stage pour une zone qualifiée
"orange" ou "rouge" par le site [Conseils aux
voyageurs du MEAE](#) ne sera pas acceptée par
l'université. De même, des informations sanitaires
défavorables
pourront conduire à un refus de convention

Si vous avez des questions...

Voir la FAQ (temps de travail, rémunération, congés, prolongation ou rupture de stage, demande de fiche pays, attestations d'assurances maladie et de rapatriement sanitaire etc.)

contactez-nous :

Bureau des stages

IHEAL

Campus Condorcet

Bâtiment de recherche sud

Bureau 5036

iheal-stages@sorbonne-nouvelle.fr

01 88 12 18 34

Les liens utiles :

[Le bureau des stages](#)

[Calendrier universitaire et emploi du temps](#)

[La convention de stage : mode d'emploi](#)

[Demande de Fiche Pays](#)

[Espace Pro](#)

[Avenir Pro](#)

[Ils ont fait l'IHEAL](#)

[Rubrique Stages FAQ](#)

[Les offres « RéseauPro »](#)

[Les aides à la mobilité](#)

[1. Formulaire d'inscription](#)



¡HEAL